

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° DNCMP/ 79 /F/2021-2022 POUR LA FOURNITURE DES PHOTOCOPIEUSES.

Date de Publication : 05 /10 /2021

Date d'ouverture des offres : 25 /10 /2021

1. Objet.

L'OBR invite, par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées pour « **la fourniture des Photocopieuses** » dont les spécifications et les quantités se trouvent dans la deuxième partie du présent Dossier d'Appel d'Offres. Pour les grandes photocopieuses à fournir, leur installation, leur mise en service et formation de leurs utilisateurs et leurs chargés de maintenance font partie intégrante du marché.

2. Financement.

Le Marché est financé à 100% sur fonds propres de l'OBR, exercice 2021-2022.

3. Spécification du Marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert National tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi du 29/01/2018.

4. Allotissement

Le présent marché est constitué de trois lots à savoir :

1. **Lot 1** : Fourniture de Grandes Photocopieuses, leur installation, leur mise en service et formation de leurs utilisateurs et leurs chargés de maintenance.
2. **Lot 2** : Fourniture des Photocopieuses Moyennes Multifonctions
3. **Lot 3** : Fourniture de Petites Photocopieuses Multifonctions

NB : Un soumissionnaire peut soumissionner sur un, deux, trois lots et peut les gagner tous

5. Délai d'exécution

Le délai de livraison des équipements est fixé à quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date de notification définitive du marché, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court. Un délai d'exécution plus court constitue un avantage.

Les Photocopieuses à livrer devront avoir une garantie technique de type « réparer ou remplacer » d'une année comptée à partir de leur réception.

NB: L'OBR ne va pas assister le titulaire du marché dans l'obtention des devises.

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi. Les associations sans but lucratif ne sont pas éligibles pour ce marché.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h 30' à 12h00' puis de 14h à 17h 30', heure locale à l'adresse ci-après :

Secrétariat de la Direction de l'Administration et des Approvisionnement de l'Office Burundais des Recettes,

Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,

Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,

B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 26 ou 22 28 25 31

Il pourra également être obtenu physiquement au Secrétariat de la Direction de l'Administration et des Approvisionnement de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de **cinquante mille Francs Burundais (50.000 BIF)** non remboursables, versés sur le compte n° N°1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB).

8. Dépôt et Ouverture des Offres.

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le **25/10/2021 à 10 heures locales**. Elles porteront obligatoirement la mention : **Dossier D'appel d'Offres National Ouvert N° DNCMP/F/2021-2022, A n'ouvrir qu'en séance publique du 25/10/2021, à 10h 30'**.

L'ouverture des offres aura lieu le **25/10/2021 à 10 h 30'** dans la salle du 2^{ème} étage Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés publics, un cadre requis par l'Autorité Contractante auprès de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés publics peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante. Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Les offres déposées après la date et l'heure indiquée feront objet d'irrecevabilité.

9. Délais d'engagement.

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

10. Garantie bancaire de soumission

Une garantie bancaire de soumission est exigée pour chaque lot. Elle est de :

1. **Un million cinq cent mille Francs Burundais (1 500 000 BIF) pour le lot 1**

2. Cinq cent mille Francs Burundais(500.000 BIF) pour le lot 2
3. Cinq cent mille francs Burundais (500 000 BIF pour le lot 3

11. Renseignements.

Toute demande de renseignements doit parvenir au Maître de l’Ouvrage au plus tard dix (10) jours calendaires avant l’ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le ^{29 05} / /2021

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

Gérard SABAMAHORO

